

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 13 JUIN 2016 à 18h30

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

Etaient présents :

RAFINESQUE C – BERNARD J - ROS C - BALBI F - ROCHE R - LEBEGUE J – ALTIER MA - ROUX R - DEPEYRE A - MARCHAND G - RIGGIO B - TRAMIER JF – VICENTE V - CHARLES P - GILLET N – FAURE C - CHETTOUH Y – GARCIA A - BASTET S – AVON E - GAMBARO E

Procurations: ROMANINI B à GILLET N – SANCHEZ B à RAFINESQUE C – SABATIER T à CHARLES P - BRUNA F à GAMBARO E

Excusée : JEREZ PLAINDOUX MA

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à la majorité.

04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Mr PEYRON

Approbation à la majorité du procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2016.

04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET

3/ DENOMINATION ESPACE PUBLIC

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour procéder à la dénomination de l'espace public suivant :

Place de l'ancienne coopérative du Pain : « Place Albertine ROCHE – Juste parmi les Nations »

4/ CONVENTION CADRE FORMATIONS CNFPT 2016

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le maire à signer la convention-cadre de partenariat avec le CNFPT dans le cadre des actions de formation qui ne seraient pas couvertes par la cotisation pour l'année 2016.

5/ TARIFS ECOLE DE MUSIQUE ET MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Mme BERNARD

Accord à la majorité (04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET) pour maintenir les tarifs de l'école de musique et modifier le règlement intérieur comme suit :

Tarifs enfants et jeunes :

Droits d'inscriptions annuel : 51,00 €/an

Cours individuels :

1^{er} enfant : 86,00 €/trimestre

2^{ème} enfant : 63,00 €/trimestre

3^{ème} enfant : 18,00 €/trimestre

Tarifs jeunes : 93.00€/trimestre

Cours collectifs :

Eveil musical et chorale (CE1 au CM1) : 17,00 €/trimestre

Solfège (sans cours) 17,00 €/trimestre

Solfège avec cours ind. : gratuit

Cours de transition : 51,00 €/trimestre

Orchestre enfant : 17€/trimestre

Ateliers : 33€/trimestre

Tarifs adultes Mondragonnais :

Cours individuels : droits d'inscriptions 51,00 €/an + 100,00 €/trimestre

Cours collectifs : droits d'inscriptions 51,00 €/an

Vocalia : 33,00 €/trimestre

Orchestre : 33,00 €/trimestre

Atelier : 51€/trimestre

Extérieurs : (adultes ou enfants)

Cours Individuels : droits d'inscriptions 51,00 €/an + 197,00 €/trimestre

Cours collectifs : droits d'inscriptions 51,00 €/an

Vocalia : 70,00 €/trimestre

Orchestre : 70,00 €/trimestre

Atelier : 70€/trimestre

Evail musical + chorale (CE1 au CM1) : 70,00€/trimestre

Ordre de priorité des inscriptions :

- Enfants et jeunes mondragonnais
- Enfants des villages conventionnés
- Adultes mondragonnais
- Enfants, jeunes et adultes extérieurs.

Mme GAMBARO informe que les élus de l'opposition estiment que les tarifs proposés sont trop élevés et fait part de simulations de calculs qui selon elle porterait à 570€/an les frais relatifs à l'école de musique pour une famille comprenant un jeune et un enfant.

Elle indique également que selon ses calculs le coût horaire s'élève à 24€ ce qui lui paraît trop élevé pour une école municipale de musique et serait, selon elle, similaire à des cours particuliers privés.

Monsieur PEYRON rappelle que la participation des familles ne couvre pas le montant des dépenses du service de l'école de musique qui reste déficitaire de plus de 40 000€ à l'année.

Il ajoute que de nombreuses communes baissent les subventions aux associations et augmentent le tarif de services municipaux et des impôts locaux contrairement à notre commune qui maintient les tarifs des services, le niveau des subventions sans augmenter les impôts locaux, ceci malgré la baisse des dotations de l'Etat de l'Etat, le coût de la réforme scolaire et de nouveaux travaux rendus obligatoires dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments communaux.

Madame GAMBARO et Monsieur BASTET précise qu'ils ont toutefois relevé la proposition effectuée par Mr PEYRON lors du dernier conseil communautaire de mutualiser ce service avec l'intercommunalité, ce qui permettrait d'améliorer le service et de réduire les coûts pour les collectivités et les familles.

Mr PEYRON confirme que cette orientation a été proposée aux autres communes dans le cadre d'un transfert de compétences facultatives qui est à l'étude actuellement.

6/ TARIFS 2016/2017 SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord à la majorité (04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET) pour fixer le tarif 2016-2017 du service de transport scolaire à 110€/an comme préconisé par le Conseil départemental, organisateur primaire du service.

7/ CREATION DE POSTE SERVICE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour procéder à la création de poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet

8/ MODIFICATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Rapporteur : Mme ROS

Accord unanime pour proposer l'organisation des temps scolaires et périscolaires comme suit à la rentrée 2016-2017 pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30/9h00 Garderie	7h30/9h00 Garderie	7h30/9h00 Garderie	7h30/9h00 Garderie	7h30/9h00 Garderie
9h00/12h00 Enseignement	9h00/12h00 Enseignement	9h00/12h00 Enseignement	9h00/12h00 Enseignement	9h00/12h00 Enseignement
12h/14h Pause méridienne	12h/14h Pause méridienne	12h transport	12h/14h Pause méridienne	12h/14h Pause méridienne
14h/17h00 Enseignement	14h/17h00 Enseignement		14h/17h00 Enseignement	14h00/17h00 Activités TAP
17h transport	17h transport		17h transport	17h transport
17h/18h30 ALP	17h/18h30 ALP		17h/18h30 ALP	17h/18h30 ALP

9/ CESSION PARTIE PARCELLE B 2365

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord à la majorité (04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET) pour céder une partie de la parcelle cadastrée section B 2365 à Mr COTTIN Thierry suivant document d'arpentage établi par le cabinet BAUBET, pour une superficie de 195m2 au montant de 1500€.

Mr BASTET indique qu'il lui paraît regrettable de céder une partie de cette parcelle qui permet l'accès au canal de Pierrelatte, et ne voit pas l'intérêt de cette cession.

Mr PEYRON indique qu'il s'agit de poursuivre l'alignement qui a déjà été effectué dans les années 1990 lors de la cession de la parcelle située en dessous et qui ne permet déjà plus l'accès au Canal.

Il ajoute que le nouveau propriétaire assurera l'entretien des abords du canal en lieu et place de la commune sur cette partie.

10/ MISE EN PLACE D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIRIES

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande portant sur la réalisation des travaux d'entretien des voiries communales sur la période de 2016 à 2020.

11/ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Mr PEYRON

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 1^{er} novembre 2006 il avait été passé un contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif de la commune, pour une durée de 12 ans.

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales et pour permettre le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le délégataire produit chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service qui doit faire l'objet d'une approbation en conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que le rapport annuel a été transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée avec la convocation.

Monsieur BASTET indique que ce rapport fait état d'analyses effectuées à minima et manque de précisions sur le contenu des boues issues de la station d'épuration communale.

Il indique que selon ces sources, le compost issu de ces boues se situe à la limite des normes en vigueur.

Mr PEYRON et Mr RAFINESQUE indique que les analyses effectuées sur la qualité du rejet d'eau par l'Agence de l'Eau et le SMBVL ne présentent pas de constat d'irrégularités.

Monsieur PEYRON indique que ce sont aux agriculteurs, via la chambre d'Agriculture, de faire connaître leurs craintes et leurs doutes sur la qualité des contrôles et des prestations effectuées par la délégataire de ce service et les organismes de contrôle.

Monsieur BASTET valide cette indication et précise qu'il ne remet pas en cause les services de la commune sur ce suivi.

Il ajoute par ailleurs que les camions qui transportent les boues de la station d'épuration empruntent un chemin non approprié, à des vitesses excessives entraînant la mise en danger des riverains et utilisateurs de ce chemin, et occasionnant des nuisances olfactives importantes du fait du déversement des boues directement sur le chemin.

Monsieur PEYRON indique que le signalement a déjà été effectué à la SDEI à plusieurs reprises et qu'un arrêté portant interdiction de circulation aux véhicules de plus de 10 tonnes va être mis en œuvre afin de contraindre les camions à utiliser un autre chemin.

Approbation à l'unanimité du rapport 2015.

12/ CONVENTION AVEC L'HOPITAL DE PONT SAINT ESPRIT DANS LE CADRE DE LA CHORALE

Rapporteur : Mr PEYRON

Approbation unanime de la convention à passer avec le centre Hospitalier de Pont Saint Esprit afin de mettre en place un atelier chorale pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune inscrits aux activités proposées par la résidence « Les Balcons de Peyrafeux le mardi après-midi de 14h à 16h de septembre 2016 à juin 2017.

13 / CESSION PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION I 730, 731, 732 et 733

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour céder les parcelles cadastrées section I 730, 731, 732 et 733 d'une superficie totale de 755 m² au montant de 10 800€ A Mr et Mme ANTON.

14/ RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARCELLES A ZABEIL ELAGAGES

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour renouveler la convention de mise à disposition à titre gratuit des parcelles communales cadastrées section ZP n° 109 et 110, situées quartier le Cluzel, à Mr LAGANIER représentant l'entreprise ZABEIL ELAGAGES dans le cadre du stockage de résidus d'élagage issus de son activité professionnelle.

15/ CONVENTION DE REMISE DE VOIRIES ASF

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remises de voiries avec l'ASF.

16/ DISSOLUTION DU SIVOM DU MASSIF D'UCHAUX

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour solliciter la restitution au 1^{er} janvier 2017 de la compétence « traitement des ordures ménagères » qui sera ensuite transférée de manière obligatoire à la CCRLP dans le cadre de la compétence Déchets en vue de la dissolution prochaine du SIVOM du Massif D'Uchaux.

17/ CONVENTIONS SEJOURS CLUB JEUNES CENTRE DE LOISIRS DU LAUTARET (Mme ROS)

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation d'un séjour par l'accueil jeunes du 04 au 08 juillet 2016 avec l'association Loisirs et sports Ubaye et le centre de loisirs du Lautaret - 04 340 Saint Vincent les Forts pour :

- Un Séjour en pension complète du 04 au 08 juillet inclus pour 12 jeunes et 02 animateurs
- un séjour multi-activités : rafting, canyoning et trottinette tout terrain

pour un coût de 1736€ pour les prestations relatives à l'hébergement en pension complète et 1414€ pour les activités.

18/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 MAI 2016

Rapporteur : Mr PEYRON

Approbation unanime de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence du 03 mai 2016, qui, saisi par au moins un tiers de ses membres, et en application des articles L 5211-1 et L 2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales, a rejeté à la majorité une demande de modification de ses statuts.

19/ CONVENTIONS DE SERVITUDES SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN

Rapporteur : Mr RAFINESQUE

Accord unanime pour approuver la convention de servitudes à passer avec le syndicat d'électrification vaclusien dans le cadre des travaux à venir de démolition du bâtiment cadastré section I n ° 576 situé Rue de la Paix, afin d'établir à demeure dans une bande de 40 cm de large, une canalisation électrique souterraine sur une longueur d'environ 5 mètres, ainsi que ses accessoires et un coffret de raccordement de câbles électriques souterrains dont les dimensions sont 500x750x250 avec pose d'un câble en tranchée de 5 mètres.

20/ ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime d'admission en non-valeur des titres suivants :

- N°105/2009 et 303/2009 relatifs aux services de garderie et de restauration scolaire pour un montant de 201.20€ au nom de Mme BEHAEGHEL Sylvia.

21 / BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Mr PEYRON

Approbation unanime de la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune qui se traduit se traduire par les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES		RECETTES	
		+	-	+	-
654 – Créances éteintes	65	201.20			
<i>Sous-total Chapitre</i>		201.20			
673 – annulation titre sur année antérieur	67	66.00			
<i>Sous-total Chapitre</i>		66.00			
64111 – Rémunération principale	012	11 700.00			
6451 – Urssaf	012	2 150.00			
6453 – Caisse de retraite	012	2 800.00			
6332 – FNAL	012	65.00			
<i>Sous-total Chapitre</i>		16 715.00			
615232 – Entretien réseaux	011		16982.20		
<i>Sous-total Chapitre</i>			16982.20		
TOTAUX			0		0

22/ FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES REGIME DEROGATOIRE 2016

Rapporteur : Mr PEYRON

Accord unanime pour retenir le mode de répartition dite « dérogation libre » dans le cadre du FPIC 2016, avec une prise en charge totale par la CCRLP pour le montant de 2 347 741€.

La séance est levée à 19h40

Fait à MONDRAGON, le 14 juin 2016

Le secrétaire de séance,
Patrice CHARLES